

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 28 octobre 2022

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, HUOT Michèle et Mrs DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David

Excusés et procurations : Mme CONSTANT Michèle à Mme GRASSET Geneviève, Mme DUCHAMP Cécile à Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie, Mme TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à Mme SUCHON Emilie, M. BESSON Jonathan à M. GROS Cyril, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald, M. VOLLE Jean-Luc à M. VERNET David

Secrétaire de Séance : M. VERNET David

N° 39/2022

OBJET : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération instaurant le Conseil Municipal des Jeunes – CMJ ;

Considérant qu'il convient de déterminer les règles de constitution et de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que les principes de non-discrimination et de laïcité ;

Considérant qu'afin de mettre en place ce nouveau CMJ dans les meilleures conditions, il convient d'en approuver le règlement intérieur ;

Vu la commission municipale scolaire, enfance et jeunesse ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire et Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie, adjointe déléguée CMJ, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



Jean-Yves PONTHER